

la Banque mondiale et elle est devenue partie à des conventions qui facilitent la conduite des affaires, comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Après avoir signé le Traité sur la non-prolifération nucléaire en 1992, elle a appuyé le principe de la reconduction indéfinie du traité en mai dernier.

En ce qui concerne les droits de la personne, la Chine a encore des progrès à faire. Mais, le fait qu'elle ait participé en 1993 à la conférence d'où est issue la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme, et qu'elle vienne tout juste d'accueillir à Beijing la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, devrait nous encourager. Malgré toutes les réserves exprimées et tous les commentaires émis, cette conférence fut un succès.

La participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix de l'ONU remonte à 1948, dans le cadre de l'Opération de surveillance de la trêve israélo-égyptienne. Plus récemment, elle a prêté main forte à l'ONU sur la frontière irako-koweïtienne ainsi qu'au Sahara occidental.

Et même si la Chine poursuit ses essais nucléaires, une pratique que nous avons déplorée, nous sommes encouragés par l'appui qu'elle accorde au principe de la négociation d'un accord d'interdiction complète des essais nucléaires au plus tard en 1996.

Il me semble donc incontestable que nous nous sentions plus en sécurité aujourd'hui du fait que la Chine s'est associée à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Les relations entre le Canada et la Chine depuis 25 ans

Après ce bref survol des développements récents en Chine, je voudrais aborder les relations que le Canada entretient avec elle aujourd'hui.

En mai 1994, dans le cadre de notre traditionnelle politique de dialogue et de collaboration, j'ai annoncé la politique canadienne à l'égard de la Chine, qui repose sur quatre piliers.

Ces quatre piliers, qui servent de base aux relations à long terme du Canada avec la Chine, sont : le partenariat économique; la primauté du droit, le bon gouvernement et les droits de la personne; le développement durable; et enfin, la paix et la sécurité.

Aucun de ces piliers ne peut être privilégié aux dépens d'un autre, tellement leurs objectifs s'appuient mutuellement.

C'est là la base sur laquelle reposeront notre partenariat et nos contacts dans une variété de domaines. Le gouvernement canadien